



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E180135

VALABLE JUSQU'AU 29/06/2027

ÉDITÉ LE

23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/06/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Raison sociale : SASU TAS

14 RUE DE COLMAR
68220 HESINGUE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2019 B 00 543

Siret : 851 553 156 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5001638 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011161602404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011161602404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 89 69 16 57

Portable : 06 43 70 46 60

Fax :

Site Internet : <http://www.ets.schurrer.fr>

E-mail : info@schurrer.fr

Responsabilité légale :

TAS ISMET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/07/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	13/04/2026
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	08/07/2025
5912 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	30/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/07/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/07/2025
o Ventilation mécanique	01/07/2024
o Panneaux solaires photovoltaïques	30/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.